

Caution solidaire supérieure au montant dû

Par **Fred0425**, le **08/10/2020** à **09:18**

Bonjour

Tout est dans le titre.

La banque de ma société récemment liquidée me réclame les cautions solidaires.

18000€/ tête (x2) pour un emprunt de 150000€..ok

18000/ tête (x2) pour un emprunt de..30000€

Si la première me semble "normale" la seconde me semble disproportionnée.

La créance sur les 30000€ est de 24000€ (+ 1500€ d'indemnités forfaitaire?)

Le problème est que la banque me réclame 2 x 18000€ c'est à dire plus que le montant dû.

Normal ou pas?

Merci par avance!

Par **Visiteur**, le **08/10/2020** à **19:13**

Bsr@vous

Certe, disproportionné pour le second, mais une caution de 2x18 k€ pour un engagement de 150 k€ ne semble pas normale, mais sous-dimensionné.

Je ne sais si quelqu'un pourra vous répondre, mais cela me paraît difficile sans connaissance du dossier et de la rédaction de l'acte caution.